



Le dix-sept juin deux mille dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Étaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Messieurs MEYER Daniel, THIRIAN Nicolas, Adjoints au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, BOHN Christian, Madame HALBOUT Sidonie, Monsieur PLATZ Frédéric et Madame STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Néant.

Absents excusés et non représentés :

Madame Nadia MEDDAD, Adjointe au Maire, Monsieur HALLER Jean-François, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, FREYBURGER Anne-Cécile, Monsieur HALBEISEN Aurélien et Madame ERMEL Laura, Conseillers municipaux.

Absent non excusé :

Néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---0000000---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 11 juin 2019. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Permission de voirie ROSACE
4. Approbation de l'avenant n° 1 au marché de déploiement d'une vidéo protection urbaine
5. Transfert de la concession d'occupation précaire entre la Commune et le gérant de la « SARL au Petit Bariga »
6. Révision des loyers des immeubles communaux 2019
7. Suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe
8. Aliénation de biens par le Conseil de Fabrique - Avis du Conseil Municipal en vertu des dispositions du CGCT
9. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
10. Rapport des comptes rendus de commissions
11. Points divers - Communications

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2019

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.



POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Gabrielle ROLLI, rédacteur des points divers

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. PERMISSION DE VOIRIE ROSACE

- VU la décision n° 15 du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019 portant sur l'approbation du déploiement de la fibre optique par ROSACE et l'implantation de 2 SRO par conventions
- VU le projet d'arrêté de permission de voirie ci-annexé, portant sur l'implantation d'un SRO sur le domaine public communal (sis rue du Pressoir), numéroté SRO n° 68-037-CYH

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'arrêté de permission de voirie cité ci-dessus au profit de ROSACE

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 4. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE DEPLOIEMENT D'UNE VIDEO PROTECTION URBAINE

- VU la décision du Conseil Municipal n° 10 du 1^{er} avril 2019 portant plus précisément sur l'exécution des tranches optionnelles 1 et 2 pour la somme de 200 317.80 € TTC
- VU le projet d'avenant n° 1 à établir entre la Commune de Bergheim et CEGELEC Lorraine Alsace de 67-Illkirch portant sur l'implantation d'un nouveau mât avec la mise en place de 2 caméras supplémentaires pour couvrir le nouveau plateau sportif et l'aire de fitness, à proximité des écoles, pour un coût supplémentaire de 7 021.50 € TTC

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation de ces travaux complémentaires
- **IMPUTE** cette dépense supplémentaire d'un montant de 7 021.50 € TTC à l'article 2315 du budget primitif général 2019 où figure une ouverture de crédits suffisante
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché de vidéo protection urbaine correspondant et tous documents y afférents

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. TRANSFERT DE LA CONCESSION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE ET LE GERANT DE LA « SARL AU PETIT BARIGA »

- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 2, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 fixant les tarifs communaux 2019

Le Conseil Municipal prend acte que la convention d'occupation précaire, initialement conclue avec Madame Claire BEGEL en date du 08/04/2013, a été transférée à Monsieur Alain KOHLER gérant de la « SARL AU PETIT BARIGA », selon avenant n° 2 du 01/04/2019, pour une indemnité annuelle de 420 €.

POINT 6. REVISION DES LOYERS DES IMMEUBLES COMMUNAUX 2019

VU la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 03 mai 2018 portant relèvement du loyer des immeubles communaux à compter du 1^{er} juillet 2018

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'augmenter le loyer des immeubles communaux à compter du 1^{er} juillet 2019 de 1.74 % et de l'arrondir à l'euro inférieur, établi comme suit :

Pour le calcul de cette révision, il a été tenu compte de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE - 4^{ème} trimestre 2018.

IMMEUBLES COMMUNAUX	ANCIEN LOYER MENSUEL	NOUVEAU LOYER MENSUEL
1) Immeuble 50, rue du Vieil Hôpital		
Logement LACOM Marie-Jeanne	307 €	312 €
Logement UMBDENSTOCK Sandrine	517 €	526 €
Logement THIRIAN Hubert	431 €	438 €
Logement GEFFARD Fabienne	399 €	405 €
Logement SUTTER Virginie	591 €	601 €
2) Immeuble 16, rue Porte Neuve - BAUR Laurent		
688 €		699 €
3) Immeuble 4, rue de l'Eglise - SONNTAG Loïc		
695 €		707 €
4) Immeuble 1, place du Dr Walter - GEISMAR Jean-Claude		
797 €		810 €
5) Immeuble 3, place du Dr Walter - REMETTER Sylvie		
611 €		621 €
6) Immeuble 3, rue de l'Eglise		
Studio n° 01 - FURGAUT Patrick		
	300 €	305 €
Studio n° 02 - ABSALON Romain		
	308 €	313 €
Studio n° 03 - SCHNEIDER Mireille		
	308 €	313 €
Studio n° 04 - MENDELE Claude		
	308 €	313 €
7) Immeuble - 2c rue du Vieux Moulin		
Appartement - BAUER Catherine		
	655 €	666 €
Studio - LOPEZ Anne		
	328 €	333 €
8) Maison Forestière du Kuhlaeger - OLRYS Brigitte		
	592 €	602 €

- d'augmenter de 3.77 % le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit, arrondi à l'euro inférieur, en référence à la moyenne associée de l'Indice national du Coût de la Construction (ICC) - 3^{ème} trimestre 2018 :

IMMEUBLE COMMUNAL	ANCIEN LOYER ANNUEL	NOUVEAU LOYER ANNUEL
9) Centre Sportif et Culturel - Hall - Communauté de Communes	1 294 €	1 342 €

- de réajuster le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit, en référence à la moyenne associée de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) - 4^{ème} trimestre 2018 :

IMMEUBLE COMMUNAL	ANCIEN LOYER ANNUEL	NOUVEAU LOYER ANNUEL
10) Bureau de Poste (du 01/07/2019 au 30/06/2020)	6 969.80 €	7 140.71 €

- d'imputer la recette à l'article 7522 du budget

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34
- VU le tableau des effectifs de la commune
- VU l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 20 mai 2019 enregistré sous le n° S2019.24

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer le poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet, compte tenu de sa vacance suite à un mouvement de personnel opéré en avril dernier

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à compter de la présente, de **supprimer** du tableau des effectifs de la commune le poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de prendre l'acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 8. ALIENATION DE BIENS PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DES DISPOSITIONS DU CGCT

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 13.12 du 25 février 2019 portant avis sur l'alinéation de biens par le Conseil de Fabrique

Considérant qu'un nouveau compromis de vente a été régularisé et porte désormais sur le terrain dans sa globalité avant « découpage »

- VU la demande d'avis formulée par courrier du 23 mai 2019 par les services préfectoraux, dans le cadre de la vente par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de l'Assomption de Bergheim, d'une propriété située sur le ban de Sélestat
- VU l'article L.2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dit que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les questions qui lui sont renvoyées par la loi ou par le représentant de l'Etat dans le département, notamment sur les autorisations d'aliéner des immeubles, demandées par les fabriques d'églises
- VU l'objet et le niveau financier de la transaction envisagée, établie comme suit :

BAN	SECTION - PARCELLE	LIEUDIT	SUPERFICIE	ACQUEREUR
Sélestat	S. 17 n° 578/95	« Bei des Lohmuehle »	41 ares 10 ca	Foncière du Rhin de 67- Strasbourg

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE DES VOIX,

- **EMET** un avis favorable à l'aliénation du bien ainsi envisagé.

POINT 9. VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil Municipal de Bergheim souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le Conseil Municipal de Bergheim demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal de Bergheim autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

POINT 10. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Commission Communication

La commission communication s'est réunie le 13 mai 2019 concernant l'élaboration du bulletin municipal « Bergheim Infos Juin 2019 ».

Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

Commissions réunies

Les commissions réunies se sont retrouvées le 05 juin 2019 concernant la transformation du POS en PLU.

Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

POINT 11. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**11.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme tel qu'établi en date du 17 juin 2019 et présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

11.2 Procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du Pays de Ribeauvillé du 04 avril 2019

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 04 avril 2019, transmis en date du 11 juin 2019.

11.3 Rapport d'activité et compte administratif 2018 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le Conseil Municipal a été invité en date du 16 avril 2019 à consulter le rapport d'activité ainsi que le compte administratif 2018 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

11.4 Attribution d'une subvention au titre de la restauration de maisons anciennes

VU la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 27 avril 2011 portant sur le dispositif d'attribution de subvention pour la restauration des « Maisons Anciennes »

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du versement de la somme de 613.46 € à M. et Mme DELVAL Jean-Claude, au titre du remplacement des menuiseries extérieures en bois de l'immeuble sis 17 rue des Juifs, imputée à l'article 6574 du budget primitif général 2019.

11.5 Attribution de subventions

VU la délibération n° 6 du 1^{er} avril 2019 portant sur l'attribution de subventions communales

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du versement des sommes suivantes :

- 240 € en faveur de l'Ecole Sainte Marie de Ribeauvillé, au titre de la participation de 6 élèves de CP de Bergheim, à un séjour scolaire organisé du 1^{er} au 5 avril 2019,
- 350 € à l'Association en Coulisses de 68-Sainte-Marie-aux-Mines dans le cadre de leur prestation le 06/04/2019 à l'ancienne synagogue (troupe de théâtre qui ont joué la pièce « L' Au-delà de Ludo »),
- **PREND NOTE** également qu'un crédit supplémentaire de 600 € est inscrit en faveur du Comité des Fêtes, concernant la dépense relative à l'organisation de concerts annuels, *soit la somme totale attribuée de 3 000 € au lieu de 2 400 €.*

11.6 Abrogation de la décision du Conseil Municipal n° 11 du 23 juillet 2018

Vu l'exposé et sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la décision du Conseil Municipal n° 11 du 23 juillet 2018 portant sur le déplacement d'une portion du sentier rural Oberer Bruehly Pfad

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

11.7 Vente de terrains sis lieudit Bruehly

Vu l'exposé et sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la vente par la Commune au profit de M. et Mme RINCKENBACH Jean-François, à leurs frais, des parcelles sises lieudit Bruehly, cadastrées en section 15 n° 736/204 pour une contenance de 24 ca et n° 737 avec 22 ca, soit au total 46 ca moyennant le prix de 32 €, payable au moyen d'une dation en paiement à la Commune des parcelles appartenant aux époux RINCKENBACH sises lieudit Bruehly, cadastrées en section 15 n° 730/202 avec 36 ca et n° 733/203 avec 10 ca soit au total 46 ca d'une valeur de 32 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

11.8 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre partiel pour l'aménagement sécurisé de la RD1B à l'entrée de la ville du côté de Rorschwihr

- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU la consultation des entreprises
- VU l'analyse des offres
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'attribution dudit marché de maîtrise d'œuvre à la société SETUI de 68-Colmar pour la somme de 3 840 € TTC, imputée à l'article 2031 du budget primitif général 2019. Les éléments de mission confiés sont les suivants : élaboration d'un avant-projet (AVP), études de projet (PRO), assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) et études d'exécution (EXE). L'ordre de service portant sur le démarrage de la mission « AVP » sera prochainement notifié pour une durée de 3 semaines.

11.9 Attribution d'une mission d'investigations géotechniques place du Dr Pierre Walter

- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU la consultation des entreprises
- VU l'analyse des offres
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place du Dr Pierre Walter, le Conseil Municipal **PREND ACTE** que la mission d'investigations géotechniques a été attribuée à GINGER CEBTP de 67-Hoenheim pour un montant de 3 360 € TTC (dépense imputée à l'article 23159 du budget primitif général 2019).

11.10 Participation financière aux travaux de transformation de deux courts de tennis extérieurs

- VU la délibération n° 11.2 du Conseil Municipal du 25 février 2019 portant sur l'approbation du projet de transformation de deux courts de tennis extérieurs sous réserve que son financement soit assuré

Considérant que cette opération est achevée et a bénéficié d'une subvention du Département du Haut-Rhin au titre du Fonds de soutien aux Projets de Proximité, à hauteur de 18 738 €

Le Conseil Municipal prend acte que le montant de la participation de l'association STLC s'élève à 14 127.83 € net.

11.11 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau-Assainissement 2018

Monsieur Jean-Paul LEY invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau et assainissement de l'exercice 2018 ainsi que de la note annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller municipal en date du 13 juin 2019.

11.12 Personnel communal

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** :

- qu'un contrat d'apprentissage dans le cadre de la préparation d'un BTSA « Aménagement paysagers » sera établi en faveur de Monsieur Simon PROD'HOMME, pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020,
- de la mutation de Monsieur Frédéric BOSCHERO, adjoint technique territorial, à effet du 26 août 2019, dans le cadre d'une prise de fonction de responsable des services techniques de la ville de Munster et d'un rapprochement géographique de domicile,
- de la démission de Monsieur Josua FOEHRLE du poste d'adjoint technique territorial, au plus tard à compter du 1^{er} septembre 2019 (délai maximum), pour rejoindre une entreprise du secteur privé,
- du départ à la retraite de Madame Françoise SEILLER, adjoint technique territorial et responsable du C.S.C., à temps non complet, à effet du 1^{er} janvier 2020.

Il note également qu'un appel à candidatures a été lancé, l'un pour un poste d'agent des espaces verts et l'autre pour un poste d'encadrant des agents des espaces verts. Les annonces correspondantes sont visibles sur les sites internet de la COMMUNE, CAP TERRITORIAL, POLE EMPLOI et INDEED. Concernant la vacance du poste de responsable du C.S.C. au 1^{er} janvier 2020, l'appel à candidatures, en cours de préparation, sera publié ultérieurement.

11.13 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Madame Gabrielle ROLLI :

- Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des programmes de travaux, à savoir :
 - le démarrage des travaux de voirie du faubourg St Pierre prévu fin août,
 - le démarrage des travaux d'aménagement du plateau sportif et de l'aire de fitness programmés début juillet,
 - une demande de modélisation et la réalisation d'une perspective 3D du projet d'aménagement de la place du Dr Pierre Walter ont été sollicitées auprès de l'architecte GREDER-KESSLER, au préalable de toute décision de validation dudit projet par l'ensemble des acteurs concernés. A suivre.
- René HAAG constate que les bornes des déchets n'ont pas été vidées alors que le camion passe les jeudi et vendredi. Il est proposé de le signaler à la Communauté de Communes.
- Sidonie HALBOUT constate que des voitures stationnent sur le chemin de ronde qui surplombe l'aire de jeux, près de l'école, au lieu de se garer sur le nouveau parking qui a été créé. On pourrait signaler ce nouveau parking par un panneau sur les barres commerciales.
- Rosalie STAEHLY GOMES constate le très mauvais état du chemin le long du Bergenbach vers le château du Reichenberg. Nicolas THIRIAN lui répond que ce chemin est très peu utilisé et est érodé par le cours d'eau. Il propose de faire un débroussaillage pour pouvoir accéder aux vignes et voir sur place s'il est possible de faire un aménagement plus durable.
- Frédéric PLATZ s'interroge sur l'avenir de l'ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers. Monsieur le Maire lui répond qu'elle servira prochainement à entreposer du matériel de cinéma. Le tournage d'un film est prévu sur les remparts Nord, dans lequel jouera Juliette Binoche, à la fin du mois d'août. Frédéric a constaté sur la fontaine de la place du Marché aux Echaldas, que l'eau est signalée « non potable » alors que la fontaine est alimentée par l'eau du réseau. Ce panneau a été installé pour des règles de sécurité car on ne peut pas garantir la propreté des bacs où coule l'eau.
- Monsieur le Maire félicite Nicolas THIRIAN, lieutenant et chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, suite à la remise de la Médaille d'Honneur avec rosette en argent pour Services Exceptionnels par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin le 15 juin dernier, au Centre de Secours de Cernay-Wittelsheim, dans le cadre de la journée nationale des Sapeurs-Pompiers. Il le remercie plus particulièrement pour son accompagnement des Sapeurs-Pompiers de Thannenkirch, car il est important de maintenir une telle structure afin de garantir les premières interventions par les pompiers locaux.
- Elisabeth SCHNEIDER et Rosalie STAEHLY GOMES, ainsi qu'une vingtaine d'habitants de Bergheim ont participé le 16 juin aux 9^{ème} Foulées de la Ligue à Colmar. L'ambiance était sympathique et le parcours accessible à tous.
- Gabrielle ROLLI remercie le Conseil Départemental et le soutien de la Commune de Bergheim pour la mise en place du giratoire au carrefour entre la RD1083 et la RD1B1 dit « carrefour des miracles ». Monsieur le Maire précise que ce giratoire à titre provisoire sera finalisé en début d'année 2020.

11.14 Dates à retenir :

- PM : 04/07/2019 à 18H30 au C.S.C. : Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Foncière
- PM : 04/07/2019 à 19H30 au C.S.C. : Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Foncière
- 28/06/2019 : Fête de la Musique au jardin de ville à partir de 19H
- 29/06/2019 à 11H : Inauguration de la 3^{ème} salle de la Maison des Sorcières
- 10/07/2019 : Passage du Tour de France à Bergheim
- 07/09/2019 : Fête du Sport au stade de foot et à la salle du Landgraben
- 09/09/2019 : Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 10 minutes.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 17 JUI 2019**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Permission de voirie ROSACE
4. Approbation de l'avenant n° 1 au marché de déploiement d'une vidéo protection urbaine
5. Transfert de la concession d'occupation précaire entre la Commune et le gérant de la « SARL au Petit Bariga »
6. Révision des loyers des immeubles communaux 2019
7. Suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe
8. Aliénation de biens par le Conseil de Fabrique - Avis du Conseil Municipal en vertu des dispositions du CGCT
9. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
10. Rapport des comptes rendus de commissions
11. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe		
MEYER Daniel	3 ^{ème} Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 ^{ème} Adjointe	<i>Excusée</i>	
THIRIAN Nicolas	5 ^{ème} Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	